



Amicale Edouard Petit (AEP)

5, rue Jean de la Fontaine
F-75016 Paris

Tél: 01 77 62 77 52
adél: aep@aep-escrime.org
<http://www.aep-escrime.org>

salle : 15, rue des Bauches
F-75016 Paris

Escrime AEP

Rentrée 2011

Paris, le 29^{er} août 2011

Chers adhérents, chers parents,

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances. Comme chaque année après la trêve estivale, voici la rentrée de l'**activité d'escrime de l'AEP**.

A partir du 8 septembre 2011

- **Lieu et horaires:** ils demeurent les mêmes: **lundi, jeudi, samedi 15 rue des bauches** (enfants et adolescents) et **mardi, jeudi à Montparnasse** (adolescents et adultes uniquement). Voir fiche détaillée. **Attention:** la rentrée à Montparnasse sera mi septembre.
- **REDUC'SPORT:** cette année nous offrons 100 € de réduction (dont 30€ pris en charge par le club et 70€ par le CDOS de Paris) sur la cotisation si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire. Renseignements sur place.
- Nous serons présents au Forum des Sports de l'OMS à la Mairie du 16^{ème} le samedi 10 septembre 2011.
- Les nouveaux adhérents bénéficient de deux séances d'essai* gratuites: raison de plus pour nous rendre visite et vous rendre compte sur place !

Les inscriptions ont lieu sur place, aux horaires d'entraînement. Merci de ne pas envoyer de dossier par courrier. Les documents d'inscription sont ci-joints:

- une page de renseignements divers
- une fiche d'activités, les tarifs et les conditions d'adhésion
- le règlement intérieur
- une fiche d'inscription (pensez aux photos)
- un certificat médical à faire remplir par un médecin
- une fiche de location de matériel (le cas échéant)

A bientôt au club !

le Président de l'AEP

Jean-Marc Verbavatz

* pour les séances d'essai, les adultes de 40 ans et plus devront présenter un certificat médical complet (modèles FFE ci-joint) signé par un médecin.



ESCRIME

Amicale Edouard Petit

Saison 2011-2012

A Partir du 8 Septembre 2011 au 15 rue des Bauches

JOUR	Horaire	Lieu	Catégorie	Adresse des Salles d'armes
LUNDI	17h-18h	Bauches	ECOLE d'ESCRIME débutants Fleuret enfants 6-9 ans	BAUCHES : Gymnase 15 rue des Bauches 75016 PARIS Gymnase en sous-sol de l'école. MONTPARNASSE : Salle Armand Massard 66, boulevard du Montparnasse 75014 PARIS Centre commercial de Montparnasse en face de la piscine.
LUNDI	18h-19h	Bauches	ECOLE d'ESCRIME perfectionnement Fleuret enfants 10-12 ans	
MARDI	19h-21h30	Montparnasse	Adultes Loisir Epée	
JEUDI	17h-18h	Bauches	ECOLE d'ESCRIME débutants Fleuret enfants 6-9 ans	
JEUDI	18h-19h30	Bauches	ECOLE d'ESCRIME perfectionnement Fleuret enfants 10-12 ans	
JEUDI	19h30-21h30	Bauches	Ados Débutants et confirmés Fleuret/Epée +13 ans	
JEUDI	19-21h30	Montparnasse	Adultes loisir Epée	
SAMEDI	10h-11h	Bauches	ECOLE d'ESCRIME Fleuret enfants 6-8 ans	
SAMEDI	11h-12h	Bauches	ECOLE d'ESCRIME Fleuret enfants 9-12 ans	

- Les escrimeurs débutants et confirmés sont bienvenus à partir de 6 ans révolus.
- **Séances d'essai gratuites.** N'hésitez pas à venir découvrir l'escrime, ou à prendre des renseignements, sur place, à chaque séance.
- Possibilité de location du matériel à l'année (veste, culotte, masque, fleuret).

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS SUR PLACE. PIÈCES À FOURNIR :

- 1 fiche d'inscription, 1 photo d'identité, 1 certificat médical (à compléter obligatoirement pour l'inscription), la cotisation annuelle, payable par chèque en 1, 2 ou 3 fois ou en espèces.
- le cas échéant: une fiche de location de matériel pour la saison.

Formule Choisie pour 2h/semaine	Licence FFE	Cotisation Escrime	TOTAL	COTISATION PAYABLE EN 2 à 3 FOIS - chèques remis à l'inscription -	
Ecole d'Escrime 6- 8 ans poussins	42 €	258 €	300 €	2 x 150 €	3 x 100 €
Ecole d'Escrime & Perfectionnement +8ans pupilles, benjamins	52 €	272 €	324 €	2 x 162 €	3 x 108 €
Adolescents Débutants & Perfectionnement minimes - junior	52 €	278 €	330 €	2 x 165 €	3 x 110 €
Adultes AEP	52 €	368 €	420 €	2 x 210 €	3 x 140 €

- **Formule découverte:** 120 € de réduction pour les enfants débutants école d'escrime pratiquant une seule heure par semaine.
- **REDUC'SPORT:** 100€ de réduction pour vos enfants de 8 à 18 ans si vous bénéficiez de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'AAEH (prise en charge: 70€ CDOS de Paris, 30€ par le club).
- **Tarif Famille:** 10% de réduction à partir du deuxième adhérent du même foyer.

RENSEIGNEMENTS :

Jean-Marc VERBAVATZ : 01.77.62.77.52 ou 06.12.86.55.65
 Alexandre RUMPLI : 06.79.75.57.03
 Laure LESUEUR de GIVRY: 01.47.27.29.18
 Eykmar FETT : 01.45.27.96.59

email: aep@aep-escrime.org **internet:** http://www.aep-escrime.org



Amicale Edouard Petit

Section ESCRIME

Catégories d'Âges saison 2011/2012

Poussins - Poussines	Nés en 2003 et après
Pupilles - Pupillettes	Nés en 2001, 2002
Benjamins - Benjamines	Nés en 1999, 2000
Minimes	Nés en 1997, 1998
Cadets - Cadettes	Nés en 1995, 1996
Juniors	Nés en 1992, 1993, 1994
Séniors	Nés entre 1972 et 1991
Vétérans 1	Nés entre 09/1962 et 12/1972
Vétérans 2	Nés entre 09/1952 et 08/1962
Vétérans 3	Nés avant 09/1952

Achat de matériel: Nous recommandons le fournisseur suivant à Paris 15^{ème}:

CARTEL

37, rue Mathurin Regnier, 75015 Paris, Métro: Volontaires

Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 18h30, le samedi de 9h30 à 17h30.

Tél: 01 40 56 07 09

<http://www.cartel-escrime.com>

Note: Après inscription, un bon de réduction de 10% pour l'achat de matériel vous sera remis par le club sur demande.

Nous proposons aussi la location du matériel à l'année (masque, veste, culotte, fleuret): voir fiche de location.



Amicale Edouard Petit (AEP)

5, rue Jean de la Fontaine
F-75016 Paris

Tél: 01 77 62 77 52
adél: aep@aep-escrime.org
<http://www.aep-escrime.org>

salle : 15, rue des Bauches
F-75016 Paris

AEP ESCRIME
REGLEMENT INTERIEUR

Septembre 2007

ARTICLE I

Conformément aux statuts de l'AEP, tout adhérent de l'association s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE II

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation à la date fixée par le bureau, conformément aux statuts de l'AEP.

ARTICLE III

La cotisation versée sera définitivement acquise à l'AEP, sauf cas exceptionnel soumis à l'arbitrage du bureau de l'association.

Article IV

L'AEP n'est pas responsable du matériel et des effets personnels des tireurs et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les activités.

Article V

Le matériel prêté par l'AEP et le matériel loué aux adhérents sont sous la responsabilité des tireurs. Le matériel détérioré sera à leur charge. Le matériel loué, soumis à caution, doit être restitué en fin de saison propre et en bon état, masque compris, sous peine de perte partielle ou totale de la caution.

Article VI

Le port du survêtement pour tirer « à l'électrique » est formellement interdit. La tenue doit être aux normes FFE en vigueur.

Article VII

Le comportement de chacun devra être irréprochable aussi bien dans les locaux d'entraînement qu'en compétition. Tout manquement sera sanctionné par le bureau de l'AEP qui pourra décider, par exemple, d'une interdiction de compétition.

Article VIII

L'accès de la salle fait l'objet d'horaires précis. Les tireurs sont tenus de se présenter à l'heure et d'avoir quitté les locaux à la fin de leur créneau horaire d'entraînement.

Article IX

Il faut respecter les installations. Tout détérioration du mobilier, des installations ou des équipements sera facturé par la Ville de Paris ou par l'association à la personne responsable.

Article X

La circulation en « Rollers » ou tout autre engin roulant est strictement interdite dans les installations. L'AEP décline toute responsabilité en cas d'accident.



ESCRIME

Adhésion entente PUC/AEP 2011-2012

du 8 septembre 2011 au 30 juin 2012

L'inscription comprend: l'adhésion à l'entente AEP/PUC, la cotisation et l'assurance pour l'activité d'escrime, la licence fédérale pour l'escrime.

Catégorie: Scolaire Etudiant Actif Bienfaiteur/Honoraire

Groupe: Tarif

préciser les séances désirées, une ou deux heures par semaine.

Si déjà licencié, N° de licence: Niveau:

NOM: Prénom: Sexe: ...

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Date de naissance: Nationalité:

Etablissement fréquenté:
(scolaires/étudiants)

Tél personnel: professionnel: portable :

Adresse électronique (**important**):

Pour les mineurs: * **mention manuscrite du représentant légal autorisant la pratique de l'escrime**

Nom du Père: Tél(s):
ou responsable légal

Nom de la Mère: Tél(s):

Je déclare adhérer à l'association (AEP ou PUC), demande à figurer sur la liste des membres et m'engage à me conformer aux statuts de l'association et au règlement intérieur du club d'escrime.

Date: Signature * :

Règlement: Espèces
 Chèque(s) N°.....

Assurance: L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire.

- L'affiliation à la FFE comprend une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'escrime en club et en compétition. La FFE propose différents niveaux de couverture, à choisir lors de l'adhésion.
- Certaines assurances complémentaires (mutuelles) complètent la couverture.
- **Attention:** Les ressortissants de pays n'ayant pas signé avec la France d'accord de réciprocité ou de convention avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident (renseignements auprès de la caisse primaire d'assurance maladie et autres organismes).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU CLUB

Observations:



**Amicale Edouard Petit
(AEP)**

5, rue Jean de la Fontaine
F-75016 Paris

Tél: 01 77 62 77 52
adél: aep@aep-escrime.org
<http://www.aep-escrime.org>

salle : 15, rue des Bauches
F-75016 Paris

AEP - Escrime

2011-2012

Location de matériel

Une location de matériel est consentie par le club d'escrime à (nom de l'adhérent):

M. M^{me} M^{lle} Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Date de naissance:

Tél personnel: professionnel: portable :
pour une durée correspondant à la saison sportive, soit entre le 1^{er} septembre 2011 et le 30 juin 2012.

La matériel loué se décompose ainsi:

- **Equipement de base:** 1 masque, 1 veste, 1 culotte et une arme qui restera sur le lieu d'entraînement. Le tarif de location pour la saison est de **100 euros**.
- **Une caution de 200 euros** devra être déposée à l'inscription. Elle sera rendue au retour du matériel **PROPRE ET EN BON ETAT**.

L'ensemble du matériel est en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

- Le paiement sera encaissé en 1, 2 ou trois fois, à l'inscription, puis en janvier 2012 et en avril 2012. Tous les chèques, ainsi que la caution devront être remis dès l'inscription.
- Le matériel (veste, masque et culotte selon le cas) devra être restitué au club **avant** le 30 juin 2012.
- **Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du tireur** pendant toute la durée de location. Il ne pourra pas être laissé sur place entre les séances d'entraînement (sauf arme).
- En cas de perte ou de dégradation, le matériel faisant défaut sera déduit de la caution:
Veste: 80 €, Masque: 75 €, Culotte: 50 €, Fermeture éclair: 30 €, Nettoyage: 15 €.

Fait à Paris, bon pour accord (manuscrit):

Signature :

Date: du responsable légal

MATERIEL	N°	LOCATION : ETAT	RENDU : ETAT
VESTE			
MASQUE			
CULOTTE			
ARME (F/S/E)			
date :		date :	
Signature :		Signature :	

CERTIFICAT MEDICAL AUTORISANT LA PRATIQUE DE L'ESCRIME

Je Soussigné(e) (NOM, Prénom)
Docteur en Médecine,
Enregistré au conseil de l'Ordre de

Sous le Numéro : /

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents, à la pratique de l'escrime pour la saison courant du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Pour les personnes des catégories vétérans (V1: nées entre le 01/09/1962 et le 31/12/1972 - V2: entre le 01/09/1952 et le 31/08/1962 - V3: nées avant le 01/09/1952), le médecin doit disposer d'un électrocardiogramme datant de moins de 5 ans pour la catégorie V1, de moins de 3 ans pour la catégorie V2, de moins de 2 ans pour la catégorie V3.

Barrer les mentions inadaptées si applicable :

Pour la pratique de la compétition le médecin doit disposer en plus d'une épreuve d'effort, d'une échocardiographie et d'un bilan sanguin (comprenant glycémie à jeun, cholestérol total, HDL-cholestérol, LDL-cholestérol, triglycérides) datant de moins de 5 ans en catégorie V1, de moins de 3 ans en catégorie V2 et de moins de 2 ans en catégorie V3.

- autorisation de la pratique en compétition
- autorisation de surclassement dans la catégorie supérieure

Fait à
Signature

Le _ _ _ _ 2 0 1 _
Cachet

Le certificat médical peut être établi à partir du 1^{er} septembre 2011

Certificat établi à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal et remis en mains propres